

Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON D'OYONNAX NORD

COMPTE RENDU

des délibérations du Conseil Municipal du 11 février 2010, affiché le 18 février 2010. Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 29 janvier 2010, sous la présidence de Madame Marianne DUBARE, Maire de DORTAN.

Etaients présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - Jacques FAVRE-BRUN - André PERRIN - Nicole RICHARD - Alain BRITEL - Christophe DAVID-HENRIET - Anne-Marie FEUGIER - Marie-Rose GRANDET - Hélène JACQUET - Georges MARTINET - Jean-Louis PIVARD - Josy QUAGLIA - Françoise ROY -
Etaients excusés	Nicolas FAURE a donné pouvoir à Marianne DUBARE Agnès PRUNIAUX a donné pouvoir à Jean-Louis PIVARD Frédéric GAILLARD a donné pouvoir à Jean-Claude GAILLARD Raymond MATHIEU a donné pouvoir à Jacques FAVRE-BRUN Thierry REBERE a donné pouvoir à André PERRIN
Secrétaire de séance Secrétaire adjointe	Anne-Marie FEUGIER Chantal DEMOULIN
Conseillers en exercice : 19	Présents : 14 Votants : 19

Ouverture de la séance à 20 h

Le compte rendu du conseil municipal du 10 décembre 2009 n'appelle aucune observation, il est accepté à l'unanimité.

Bail de location de la cure à Monsieur et Madame VEROVE Pierre

Arrivée de Jean-Louis PIVARD et Françoise ROY

Jean-Claude GAILLARD expose qu'il y a lieu de renouveler le bail de Monsieur et Madame VEROVE afin d'être en conformité avec la loi de 1989. Par ailleurs, la révision de ce bail doit s'appuyer sur la révision des loyers et non sur le coût de la construction. Il donne lecture de ce bail. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise avec 17 voix Pour et 1 abstention** Madame le Maire à signer le bail de location tel que proposé.

Subvention pour la rénovation intérieure de l'église

Madame le Maire rappelle que l'Association paroissiale de Dortan s'était engagée à financer une partie des travaux de rénovation intérieure de l'église à hauteur de 10 000 €. Jacques FAVRE-BRUN précise que les travaux de peinture et d'éclairage sont terminés. Il reste le nettoyage et la pose de couches de vernis sur la boiserie.

Arrivée d'Hélène JACQUET

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le versement de la subvention de 10 000 € par l'Association paroissiale de Dortan.

Madame le Maire informe les élus que l'inauguration aura lieu le dimanche 11 avril à 11 h 30 précédée d'une messe à 10 h 30.

Avenants n°1 aux lots n°2 et n°11 du marché de construction du Centre de Secours et d'Incendie

Suite à une visite de contrôle, le cabinet chargé de l'inspection demande la pose de potelets d'ancrage pour assurer la sécurité individuelle d'accès aux toitures. Par ailleurs, les sapeurs pompiers demandent l'installation d'un point électrique à l'extérieur du bâtiment. En conséquence, il y a lieu de prévoir des avenants aux lots 2 et 11 du marché de construction du Centre de Secours et d'Incendie. Ce qui porte les nouveaux montants respectivement à 143 817,68 € TTC pour le lot n°2 soit une augmentation de 1,80 % et 69 272 € TTC pour le lot n°11 soit une augmentation de 0,87 %. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise avec 18 voix Pour et 1 voix Contre** les travaux en plus value tels que présentés et **autorise** Madame le Maire à signer ces avenants.

Contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon

Madame le Maire expose que les Consorts GIROUD ont déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de Lyon suite à la délivrance d'un certificat d'urbanisme négatif au motif que leurs parcelles situées en zone 2AU étaient inconstructibles au regard du Plan Local d'Urbanisme. Par ailleurs, ces parcelles ne sont pas desservies par les réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité. Madame le Maire rappelle que le reclassement de ces parcelles avait été demandée lors de la dernière modification du PLU et refusée par les services de la DDE (Direction Départementale de l'Équipement) Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise avec 18 voix Pour et 1 Abstention** Madame le Maire à ester en justice et **désigne** le cabinet PETIT pour défendre les intérêts de la commune.

Vente de terrains au département de l'Ain

Nicole RICHARD expose que la Société NOVADE avait sollicité les services des domaines pour estimer les terrains à vendre au Département de l'Ain dans le cadre de la déviation de Dortan. Or, il s'avère que cette demande aurait dû être effectuée par la commune de Dortan. Cette demande a été renouvelée en date du 20 janvier 2010 et il y a lieu de redélibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **confirme à l'unanimité** la vente des terrains au Département de l'Ain, et **autorise** Madame le Maire à signer les actes à intervenir.

Madame le Maire précise que la pose de la 1^{ère} pierre de la déviation de Dortan est prévue le jeudi 18 mars à 10 h, les habitants seront invités. Par ailleurs, des informations seront régulièrement envoyées aux habitants de Dortan pour les tenir informés de l'évolution des travaux.

Vente de terrain à Monsieur BLANC Lionel

Nicole RICHARD rappelle que par délibération du 10 novembre 2009, le Conseil Municipal acceptait le principe de vendre à Monsieur BLANC Lionel une partie de la parcelle communale B 683 sur La Roche. Après estimation des services du Domaine et bornage du terrain par l'intéressé, il y a lieu de confirmer et fixer le prix de vente de cette parcelle. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **confirme à l'unanimité** la vente de 5 a 60 ca de la parcelle B 683, **fixe** le prix à 1 € le m², **confirme** l'autorisation donnée à Madame le Maire pour signer l'acte à intervenir et **confirme** que les frais afférents à cette vente sont à la charge de l'acheteur.

Subvention au collège Jean Rostand

Le Collège Jean Rostand a sollicité une aide financière pour l'anniversaire des 30 ans de leur appariement franco-allemand. Madame le Maire donne lecture du budget prévisionnel de cet échange et propose de verser une subvention de 300 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le versement de cette subvention.

Madame le Maire précise qu'elle a accompagné les enfants de CM2 à Paris, elle félicite Madame MILLET, leur professeur pour son investissement dans cette action.

Rénovation de la chapelle de Bonaz

Madame le Maire présente la demande de l'Association "les Amis de la chapelle" qui souhaite continuer la rénovation de la chapelle de Bonaz. Il reste à restaurer les peintures murales intérieures, créer un vitrail et modifier les fenêtres de façade. Des demandes de subventions ont été adressées au Parc du Haut Jura, au Conseil Général et à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Des conseils techniques ont été apportés par le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) qui préconise des fenêtres en bois. De nouveaux devis seront demandés dans ce sens. Madame le Maire rappelle que l'association s'engage à participer financièrement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** l'opération de rénovation de la chapelle dont le montant des travaux s'élève actuellement à 11 180 € HT et **autorise** Madame le Maire à solliciter les différentes subventions.

Contrat avec la Société ITRON

Le contrat de maintenance du terminal de relève des compteurs d'eau est arrivé à échéance le 31 janvier 2010. André PERRIN propose de le renouveler pour une période de 3 ans. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le contrat avec la Société ITRON dont le montant annuel s'élève à 652,68 €.

Convention ATESAT (assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire)

André PERRIN précise que la convention passée avec les services de la DDE est arrivée à échéance au 31 décembre 2009. Ceux-ci proposent une nouvelle convention dont l'unique objet consiste à assurer la mission d'assistance technique de base. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** la convention ATESAT telle que présentée.

Convention de gestion de la bibliothèque municipale

Alain BRITEL explique qu'il existait une convention entre la commune de Dortan et le comité de gestion de la bibliothèque regroupant la municipalité, l'association du Sou des Ecoles, les parents d'élèves, les enseignants. Afin de simplifier la gestion de la bibliothèque, il convient de revoir les modalités d'une nouvelle convention. Alain BRITEL se charge de la mise en place de celle-ci avec l'association « des livres et des lecteurs ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de conclure une convention avec l'association précitée et **autorise** Madame le Maire à la signer.

Convention de mandat pour la gestion de la taxe de séjour

La convention signée avec l'Association pour la gestion de la taxe de séjour du Haut Bugéy est arrivée à échéance au 31 décembre 2009, il y a lieu de la reconduire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** la convention telle que présentée et **autorise** Madame le Maire à la signer.

Mise en place de la procédure de taxation d'office pour la taxe de séjour

Il s'avère que certains hébergeurs ne reversent pas régulièrement la taxe de séjour. En conséquence, Madame le Maire propose de mettre en place une procédure de taxation d'office. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** cette mise en place et **autorise** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette procédure.

Convention bipartite avec le Département de l'Ain relative au PDIPR

L'Assemblée Départementale a procédé à la mise à jour du PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) selon les tracés pour lesquels la Commune de Dortan avait donné son accord. Il s'avère que parmi ces tracés, un tronçon emprunte une parcelle privée dont le propriétaire est un habitant de Dortan. Afin de régulariser l'inscription de ce tronçon au PDIPR, le Département de l'Ain propose à la Commune une convention bipartite. Jacques FAVRE-BRUN précise qu'une convention de passage a été passée avec le propriétaire du terrain concerné et le Département de l'Ain. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** la convention telle que présentée et **autorise** Madame le Maire à la signer.

Convention de servitude de tréfonds dans le cadre de la construction de la station d'épuration de Dortan

Dans le cadre du projet de construction d'une station d'épuration sur la commune de Dortan, le collecteur de transport des eaux usées doit passer sous des parcelles communales. En conséquence, Monsieur le Président de la CCO (Communauté de Communes d'Oyonnax) propose une convention de servitude de tréfonds. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** la convention telle que présentée et **autorise** Madame le Maire à la signer.

Elaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

André PERRIN explique qu'en application du décret de 2006, le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics devait être établi avant la fin de l'année 2009. Il propose à l'assemblée de procéder sans tarder à l'établissement de ce plan. Madame le Maire précise que la CCO peut se charger du lancement de la consultation d'un bureau d'études car plusieurs communes de la CCO sont concernées.

Elle propose également la mise en place d'une commission communale pour suivre ce dossier. Jacques FAVRE-BRUN, Nicole RICHARD, Christophe DAVID-HENRIET, Marianne DUBARE et André PERRIN (responsable de la commission) proposent leur participation à cette commission. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** la mise en place de ce plan.

Désaffectation du chemin du Lioux

La construction de la station d'épuration sur Dortan doit se réaliser en partie sur le chemin communal du Lioux. En conséquence, il y a lieu de désaffecter ce chemin et lancer une enquête publique. Après en avoir délibéré, le Conseil

Municipal **accepte à l'unanimité** de mettre en place la procédure de désaffectation du chemin du Lioux et **autorise** Madame le Maire à organiser l'enquête publique.

Modification du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Président de la CCO souhaite connaître les besoins de Dortan en matière de modification de zonage du PLU pour les intégrer dans la nouvelle procédure de modification envisagée au sein de la CCO. Madame le Maire précise que toutes les demandes déjà effectuées ont été rejetées par les services de l'état. Malgré cela, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **redemande à l'unanimité** au Président de la CCO de prendre en compte les modifications suivantes :

- ✓ Parcelles ZI 267, 268, 269, 270 et 259 à classer en zone U4
- ✓ Parcelles B 51, 667, 53, 44, 54, 55, 39, 40, 41, 42, 43 et 38 à classer en zone 1AU4 avec une proposition d'utiliser les parcelles ZE 1, 2 et 55 pour les voies d'accès
- ✓ Parcelle B 379 à classer en zone U4 (sauf la partie réservée pour le collecteur d'eaux usées)
- ✓ Parcelle AB 77 à classer en zone U4 (sauf la partie réservée pour le collecteur d'eaux usées)
- ✓ Parcelles ZE 96, 98, 99, 100, 104, 149 et 154 à reclasser en zone artisanale
- ✓ Lever et modifier les emprises du collecteur des eaux usées pour la station d'épuration de Dortan

Location de la maison des sociétés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** la location de la maison des sociétés en limitant cette location à la période estivale de mai à septembre, **demande** la mise en place d'un règlement d'utilisation, **précise** que les associations de Dortan sont prioritaires et **fixe** la location à 108 €.

Questions diverses

1. Restauration des personnes âgées : Le contrat avec la Société SOGERES a été résilié, le cahier des charges n'était pas respecté. Le Conseil d'Administration du CCAS se réunira le 22 février 2010 à 18 h 30 pour choisir un nouveau prestataire.
2. Transport à la demande : un bilan a été dressé au bout de 2 mois d'utilisation, le coût s'élève à 1 704 €, il représente 40 voyages et concerne 9 personnes de Dortan.
3. Chaufferie : la mise en route est prévue le courant février 2010.
4. Commission cantine – garderie : Madame le Maire demande la réunion de cette commission afin d'étudier le problème de place qui se fait sentir au niveau de la cantine.
5. Aide financière pour Haïti : Madame le Maire précise que la CCO a versé un don de 10 000 €.
6. Prochain conseil municipal : il aura lieu le 30 mars 2010 pour le vote des budgets primitifs.

La séance est levée à 22 h 30.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

La Secrétaire de séance,
Anne-Marie FEUGIER